

En un an, le pourcentage de conducteurs sous l'influence de drogues a doublé en Wallonie

La crise sanitaire a boosté la consommation de cannabis et de gaz hilarant

Le phénomène des drogues au volant n'est pas à proprement parler nouveau. Mais la crise sanitaire semble avoir eu un impact négatif sur le comportement des jeunes conducteurs: en Wallonie, ils sont aujourd'hui 30% à prendre le volant sous l'influence de drogues, soit 2 fois plus qu'il y a un an (15%). Et une partie importante d'entre eux (38%) combinent drogues et alcool, ce qui accroît d'autant plus le risque d'accident. La tendance est aussi à la hausse pour la conduite après avoir inhalé du gaz hilarant: 26% des jeunes Wallons le font contre... 12% seulement il y a un an. Ces chiffres interpellants sont issus de la 10^e Enquête Nationale d'Insécurité Routière de l'institut Vias, qui appelle à une harmonisation de la législation sur le gaz hilarant.

Pour cette 10^e édition de l'Enquête Nationale d'Insécurité routière, un échantillon représentatif de 6.000 personnes a été interrogé.

1 jeune sur 5 conduit sous l'influence de drogues au moins une fois par mois

Au total, 8% des conducteurs belges ont pris le volant sous l'influence de drogues au cours du dernier mois. Mais ce phénomène est en nette augmentation en Wallonie (de 6 à 10%). Les jeunes conducteurs de 18 à 34 ans sont davantage concernés: ils sont 19% à conduire régulièrement sous l'emprise de drogues. Le fait que la vie nocturne ait été très limitée depuis le début de la crise sanitaire a incité certains jeunes à consommer davantage de cannabis à la maison. Le problème est que la substance reste un certain temps dans l'organisme et peut influencer sur leurs capacités de conduite.

La conduite sous l'influence de drogues est un phénomène essentiellement masculin. En Wallonie, 30% des hommes entre 18 et 34 ans ont roulé au cours du mois écoulé sous l'emprise de drogues (contre 15% il y a un an) et à Bruxelles, 32% (contre 31% il y a un an). Mais on constate une augmentation du phénomène également parmi les hommes plus âgés: de 8 à 15% pour les 35-54 ans.

Autre phénomène inquiétant: de plus en plus de conducteurs combinent drogues et alcool. Au total, plus d'une personne sur 3 (35%) ayant absorbé des drogues a aussi consommé de l'alcool (contre 25% il y a un an). Chez les jeunes conducteurs de 18 à 34 ans, c'est même un peu plus: 38%. Même l'association de petites quantités d'alcool et de cannabis peut avoir de graves répercussions sur les capacités de conduite car les deux substances se renforcent.

1 conducteur drogué sur 5 combine plusieurs substances

Au cours des 6 premiers mois de 2021, 7470 conducteurs ont été verbalisés pour drogue au volant, soit plus de 41 personnes en moyenne par jour ! Selon les données de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) qui analyse les échantillons de salive de ces conducteurs, 67% des conducteurs contrôlés positifs aux drogues ont consommé du cannabis, parfois en combinaison avec d'autres drogues. Viennent ensuite la cocaïne (24%) et les amphétamines (18%). Au total, un conducteur drogué sur 5 (22%) a consommé plusieurs drogues.

Selon Vincent Difazio, toxicologue à l'INCC: *"Chaque substance aura un impact sur la conduite automobile via son effet sur l'organisme (coordination des mouvements, mémoire, vitesse de réaction, vision) et le comportement (émotions, prise de risques). De nombreuses études montrent que la combinaison de drogues et d'alcool induit une augmentation du risque d'accident, souvent liée à une mauvaise évaluation lors de situation de conduite complexe. C'est notamment le cas de la combinaison de l'alcool avec le cannabis ou un somnifère et la prise combinée de cannabis et d'amphétamines. Ainsi, le risque de provoquer un accident lorsqu'un conducteur a consommé du cannabis et a un taux d'alcool de 0,8 ‰ est jusqu'à 80 fois plus élevé que pour un conducteur sobre."*

Hausse aussi pour l'usage du gaz hilarant

En Belgique, 8% des conducteurs ont pris le volant après avoir inhalé du gaz hilarant au cours du dernier mois. Mais ce phénomène est en nette augmentation en Wallonie (de 5 à 9%). Les jeunes conducteurs de 18 à 34 ans sont davantage concernés: ils sont 19% à conduire régulièrement sous l'emprise du gaz hilarant. Il s'agit par ailleurs d'un phénomène essentiellement masculin. En Wallonie, 26% des hommes entre 18 et 34 ans ont roulé après avoir inhalé du gaz hilarant (contre 12% il y a un an) et à Bruxelles, 36% (contre 34% il y a un an). Mais on constate une augmentation du phénomène également parmi les hommes plus âgés: de 8 à 15% pour les 35-54 ans.

Comme pour les drogues illicites, plus d'un conducteur sur 3 combine l'inhalation de gaz hilarant et la consommation d'alcool (34%).

Georges Gilkinet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité : *« Ces constats font froid dans le dos. Trop de Belges considèrent encore qu'il est acceptable de conduire sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. En tant que Ministre de la Mobilité, j'ai voulu que dans le Plan Fédéral de Sécurité Routière la mobilisation de tou.te.s contre ces comportements à risque soit renforcée. Avec mes collègues Ministres de la Justice et de l'Intérieur, nous veillerons d'abord à améliorer les contrôles: 1 conducteur sur 3 sera contrôlé chaque année. Pour les conducteurs étrangers positifs au test de drogue, une somme sera aussi consignée dans l'attente du procès pour éviter toute impunité. Car la liberté des uns s'arrête là où la vie des autres usager.ère.s de la route est en danger. »*

Effets du gaz hilarant sur les capacités de conduite

Le problème du gaz hilarant est qu'il ne peut être détecté par aucun test, contrairement aux drogues illégales. Pourtant, il peut avoir de graves conséquences sur la santé de ceux qui l'inhalent.

"Directement après l'inhalation apparaît un bref sentiment d'euphorie qui peut s'accompagner d'effets tels que vertiges, pertes d'équilibre et troubles de la vision. Ceci a bien évidemment un impact sur la conduite automobile. Si sa consommation devient régulière, des troubles de l'humeur, de la dépression, de l'anémie et des affections du système nerveux peuvent se manifester" déclare Vincent Difazio de l'INCC.

Harmonisation de la réglementation

Lors de contrôles, la police constate de plus en plus souvent que des conducteurs roulent avec de grandes bouteilles de gaz hilarant dans l'habitacle. Etant donné les graves conséquences qu'il peut avoir tant sur la santé que sur la sécurité routière, une harmonisation de la réglementation en la matière est indispensable. En effet, la détention et l'utilisation de gaz hilarant sont interdites dans de nombreuses communes mais autorisées dans d'autres. Il serait évidemment préférable d'harmoniser les règles en interdisant sa détention et son usage sauf à des fins professionnelles.

A l'instar de ce qui s'est fait aux Pays-Bas, une grande campagne de sensibilisation ciblée sur les jeunes devrait par ailleurs être menée afin de les sensibiliser aux effets néfastes du gaz hilarant sur la santé.

"Le phénomène de l'alcool et des drogues au volant et le phénomène de la distraction au volant sont deux des cinq phénomènes prioritaires qui préoccupent clairement la Police Intégrée en tant que partie prenante dans l'amélioration de la sécurité routière. Sur base d'une philosophie qualitative, les politiques et les actions seront menées de manière ciblée en fonction de l'analyse des données dont chaque service ou chaque zone de police dispose et en collaboration avec le niveau fédéral et les entités fédérées" selon le Commissaire divisionnaire de police Koen Ricour, Directeur de la Police fédérale de la

route et le Commissaire divisionnaire de police Bart Van Thienen, chef de corps de la zone, co-présidents du Centrex Circulation routière.

Conclusion

L'Enquête Nationale d'Insécurité Routière de cette année montre une forte augmentation de la conduite sous l'influence de drogues illicites et de gaz hilarant en Wallonie. Les confinements et restrictions touchant le monde de la nuit, entre autres, ont poussé certains jeunes à consommer davantage de drogues, notamment du cannabis, comme moyen d'évasion. Mais cette substance a un impact manifeste sur les capacités de conduite.

Une proportion non négligeable de conducteurs combinent par ailleurs drogues et alcool alors que ce mélange explosif augmente davantage le risque d'accident.

L'utilisation du protoxyde d'azote est un phénomène assez récent qui est également en augmentation. Il ne peut pas être détecté par un test, d'où la nécessité d'harmoniser la réglementation et de l'interdire partout. Il est évident que cette substance n'a pas sa place dans la circulation.

Regardez l'émission "Studio Vias" consacrée aux résultats de cette enquête avec, en prime, un reportage sur la manière dont l'INCC procède à l'analyse des échantillons salivaires des conducteurs soumis à un test drogues: <https://youtu.be/jL1sAwdAKsU>

Personnes de contact

Benoit Godart, porte-parole de l'institut Vias : 0476/24.67.20

Vincent Difazio, INCC: 02/240.05.34

Benoit Ramacker, porte-parole de G. Gilkinet: 0475/94.06.55



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411